



CONSEIL DE SÉCURITÉ

DOCUMENTS OFFICIELS

VINGT-QUATRIÈME ANNÉE

1467^c SÉANCE : 27 MARS 1969

NEW YORK

TABLE DES MATIÈRES

	<i>Page</i>
Ordre du jour provisoire (S/Agenda/1467).	1
Adoption de l'ordre du jour	1
La situation au Moyen-Orient :	
Lettre, en date du 26 mars 1969, adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant permanent de la Jordanie (S/9113)	1
La situation au Moyen-Orient :	
Lettre, en date du 27 mars 1969, adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant permanent d'Israël (S/9114)	1



NOTE

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres majuscules et de chiffres. La simple mention d'une cote dans un texte signifie qu'il s'agit d'un document de l'Organisation.

Les documents du Conseil de sécurité (cotes S/. . .) sont, en règle générale, publiés dans des *Suppléments* trimestriels aux *Documents officiels du Conseil de sécurité*. La date d'un tel document indique le supplément dans lequel on trouvera soit le texte en question, soit des indications le concernant.

Les résolutions du Conseil de sécurité, numérotées selon un système adopté en 1964, sont publiées, pour chaque année, dans un recueil de *Résolutions et décisions du Conseil de sécurité*. Ce nouveau système, appliqué rétroactivement aux résolutions antérieures au 1er janvier 1965, est entré pleinement en vigueur à cette date.

MILLE QUATRE CENT SOIXANTE-SEPTIEME SEANCE

Tenue à New York, le jeudi 27 mars 1969, à 15 h 30.

Président : M. Károly CSATORDAY (Hongrie).

Présents : Les représentants des Etats suivants : Algérie, Chine, Colombie, Espagne, Etats-Unis d'Amérique, Finlande, France, Hongrie, Népal, Pakistan, Paraguay, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Sénégal, Union des Républiques socialistes soviétiques et Zambie.

Ordre du jour provisoire (S/Agenda/1467)

1. Adoption de l'ordre du jour.

2. La situation au Moyen-Orient :

Lettre, en date du 26 mars 1969, adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant permanent de la Jordanie (S/9113).

3. La situation au Moyen-Orient :

Lettre, en date du 27 mars 1969, adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant permanent d'Israël (S/9114).

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation au Moyen-Orient

Lettre, en date du 26 mars 1969, adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant permanent de la Jordanie (S/9113)

La situation au Moyen-Orient

Lettre, en date du 27 mars 1969, adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant permanent d'Israël (S/9114)

1. Le **PRESIDENT** (*traduit du russe*) : Conformément à la décision prise à la séance de ce matin, je me propose maintenant d'inviter, avec l'assentiment du Conseil, les représentants de la Jordanie et d'Israël à prendre place à la table du Conseil, afin de participer aux débats sans droit de vote.

2. Je voudrais également informer les membres du Conseil de sécurité que le représentant de l'Arabie Saoudite a demandé [S/9116] de participer aux débats du Conseil sur les questions inscrites à l'ordre du jour. Conformément à la pratique du Conseil et au règlement intérieur, je me propose donc d'inviter, avec l'assentiment du Conseil, le représen-

tant de l'Arabie Saoudite à prendre place à la table du Conseil afin de participer aux débats sans droit de vote.

Sur l'invitation du Président, M. El-Farra (Jordanie), M. Tekoah (Israël) et M. Baroody (Arabie Saoudite) prennent place à la table du Conseil.

3. Le **PRESIDENT** (*traduit du russe*) : Le Conseil de sécurité va poursuivre l'examen des points inscrits à son ordre du jour.

4. M. MALIK (Union des Républiques socialistes soviétiques) (*traduit du russe*) : Monsieur le Président, le Conseil de sécurité examine une fois de plus la question des actes agressifs d'Israël au Moyen-Orient.

5. L'ambassadeur El-Farra, représentant de la Jordanie, a exposé en détail les faits touchant les récentes attaques d'Israël contre son pays. Des villages, des maisons de repos et d'autres objectifs civils de la région d'Es-Salt ont fait l'objet de bombardements barbares au cours desquels on a utilisé le napalm ainsi que des bombes et des fusées à grande puissance explosive. On déplore parmi la population pacifique un nombre considérable de morts et de blessés, pour la plupart des jeunes enfants, des écoliers et des femmes âgées.

6. Ces nouveaux actes criminels de la clique militariste israélienne, qui s'inscrivent dans une série de violations grossières par Israël des résolutions du Conseil de sécurité relatives au cessez-le-feu, ne sont nullement des incidents fortuits. Il s'agit là d'actes d'agression prémédités, préparés d'avance et mis à exécution sur la décision des autorités officielles d'Israël; ces actes correspondent à une politique agressive à l'égard des Etats arabes voisins, pratiquée de manière systématique et suivie par les anciens dirigeants d'Israël, et à laquelle, nous le voyons maintenant, les nouveaux dirigeants israéliens restent fidèle. Cette politique agressive d'Israël constitue en elle-même l'obstacle principal à l'instauration de la paix et de la tranquillité au Moyen-Orient et à un règlement politique de la question du Moyen-Orient.

7. Ainsi, les actes d'Israël démontrent une fois de plus, aux yeux du monde entier, que sa politique est une politique d'agression. C'est en effet par le recours à la force armée que les milieux dirigeants d'Israël poursuivent la réalisation de leurs desseins au Moyen-Orient, et non par l'établissement d'une paix équitable sur des bases acceptables pour tous, dans l'intérêt de tous les Etats de cette région.

8. Il convient de rappeler que récemment encore [1462ème séance] le Conseil de sécurité des Nations Unies

a condamné à l'unanimité un acte d'agression d'Israël dont l'aviation avait effectué un raid pirate contre l'aéroport de Beyrouth et qu'il a averti Israël qu'au cas où un acte militaire de ce genre se reproduirait le Conseil agirait en conséquence.

9. Les événements qui ont suivi ont montré que les autorités israéliennes ont méconnu aussi cet avertissement grave du Conseil de sécurité. Elles continuent de se livrer à des attaques criminelles sans cesse renouvelées contre les Etats arabes voisins. Les membres du Conseil de sécurité disposent à ce propos de renseignements détaillés présentés par les missions permanentes des Etats arabes auprès de l'Organisation des Nations Unies.

10. Le Conseil de sécurité sait que, le 24 février, l'aviation israélienne a fait irruption dans l'espace aérien de la Syrie et a bombardé les agglomérations aux environs de Damas, faisant de nombreuses victimes parmi la population civile.

11. Les membres du Conseil ont également appris que des avions et des véhicules blindés israéliens ont attaqué des troupes jordaniennes et des objectifs civils jordaniens dans la région située au sud de la mer Morte. Les documents du Conseil de sécurité indiquent que les forces armées israéliennes commettent systématiquement des actes de provocation armée dans la zone du canal de Suez.

12. Les actes d'agression israéliens contre la Jordanie, dont le représentant de ce pays a fait état dans ses lettres des 16 et 18 mars, distribués comme documents officiels du Conseil de sécurité [S/9083 et S/9085]¹, et surtout l'attaque la plus récente, celle du 26 mars, constituent de nouveaux maillons dans la chaîne des tentatives incessantes d'Israël d'envenimer encore davantage le climat de guerre et l'atmosphère déjà tendue et dangereuse dans la région du Moyen-Orient et d'en profiter pour conserver les territoires arabes occupés par les troupes israéliennes, de même que pour consolider les positions israéliennes dans ces territoires.

13. En commettant ces actes d'agression, le Gouvernement israélien avance, à titre d'explication, la prétendue notion de "défense active". A écouter le représentant d'Israël, on croirait que lorsque les troupes israéliennes détruisent des villages jordaniens, tuent des femmes et des enfants, sèment la terreur et la mort parmi la population civile, elles ne font que procéder à des opérations de défense.

14. Pour commencer, Israël déclenche une guerre d'agression contre les Etats arabes voisins, occupe leurs territoires et ensuite, lorsqu'on voit monter et s'étendre dans ces territoires la vague d'indignation et de colère du peuple et un mouvement de libération se développer contre l'asservissement qu'impose l'occupant étranger, Israël continue de porter de nouveaux coups aux territoires des Etats qui sont les victimes de sa propre agression. Si l'on range des actes semblables dans la catégorie des mesures de défense, que qualifierait-on alors de banditisme international ? Mais Israël et ses dirigeants doivent se souvenir que, semant la mort et la destruction dans les territoires des Etats arabes voisins, Israël ne saurait compter sur l'impunité.

¹ Documents officiels du Conseil de sécurité, vingt-quatrième année, Supplément de janvier, février et mars 1969.

15. Ne jurez pas, M. Tekoah, par la mémoire sacrée des résistants à l'Allemagne hitlérienne, ne cherchez pas à camoufler les actes incessants d'agression d'Israël contre les Etats arabes en invoquant la loi suprême de l'instinct de conservation et de la légitime défense. Regardez le revers de la médaille : imaginez un instant que vous soyez vous-même dans la situation de l'habitant pacifique d'un pays arabe qui subit la domination militaire et terroriste d'agresseurs étrangers et appliquez à vous-même, dans ce cas, la loi suprême de l'instinct de conservation et de la légitime défense.

16. Vous n'aurez aucun mal à comprendre alors qu'entre, d'une part, la résistance et la lutte des peuples d'Europe contre les envahisseurs hitlériens et, d'autre part, la résistance et la lutte des peuples arabes contre les envahisseurs israéliens, il n'y a aucune espèce de différence. Dans l'un et l'autre cas, c'est la loi suprême de l'instinct de conservation et de la légitime défense qui est en cause. En Europe alors, au Moyen-Orient maintenant, il s'agit de la résistance et de la lutte contre l'agression d'envahisseurs étrangers.

17. En invoquant la loi suprême de l'instinct de conservation et de la légitime défense pour vous-même et pour votre pays, vous n'osez ni ne pouvez dénier aux Arabes qui se trouvent momentanément placés sous occupation israélienne le droit d'appliquer cette même loi. Telle est la logique des choses.

18. Il est temps que les politiciens à courte vue de Tel-Aviv qui mettent leurs espoirs dans la menace et le chantage militaires comprennent que la lutte des peuples contre l'agresseur, contre l'envahisseur de terres étrangères, n'est pas seulement un combat juste et légitime du point de vue du droit international et de la Charte des Nations Unies, c'est aussi un mouvement irrésistible, irréversible. Il ne peut être arrêté par aucun moyen d'intimidation ou de répression. Et plus longtemps les troupes israéliennes demeureront dans les territoires arabes envahis, plus la lutte de libération nationale des peuples arabes contre l'envahisseur prendra de force et d'ampleur, plus grand sera l'appui et plus vive la sympathie que cette lutte sacrée trouvera auprès de tous les pays et de tous les peuples du monde épris de paix.

19. Les représentants d'Israël et, en particulier, le Ministre des affaires étrangères, Abba Eban, avancent une autre "notion" encore à propos des actes d'agression sans cesse renouvelés contre les Etats arabes. Ils publient dans la presse, ils déclarent à des conférences de presse ou dans leurs interventions officielles que tous ces faits ne sont que des incidents mineurs sans grande importance; dans l'ensemble, prétendent-ils, la paix et la tranquillité règnent au Moyen-Orient, et il n'y a pas, toujours selon eux, de danger particulier pour la cause de la paix dans cette région.

20. Permettez-moi cependant, Monsieur le Président, de poser une question : quel sens peut-on donner à des affirmations de ce genre ? Tuer des enfants, est-ce une atmosphère calme ? Détruire des maisons en les soumettant à des bombardements aériens et massacrer des habitants pacifiques, est-ce là la sécurité ? Le bombardement de villages jordaniens par des fusées et des bombes au napalm larguées par des avions, est-ce là une vie paisible et tranquille dans la région du Moyen-Orient ?

21. Il est difficile de qualifier ces déclarations de personnalités officielles israéliennes autrement que de paroles trompeuses et hypocrites qui révoltent la conscience de tout homme de bonne foi. Le sens de ces affirmations sur "l'atmosphère tranquille" au Moyen-Orient est pourtant évident : si le calme y règne, cela veut donc dire qu'il ne faut rien y faire, qu'aucun règlement n'est nécessaire et qu'on peut tout laisser en l'état, autrement dit, ne pas empêcher Israël "d'assimiler" les territoires arabes qu'il a envahis, fermer les yeux sur les meurtres et les destructions, sur tous les crimes commis par la clique militariste israélienne contre la population arabe, contre les Etats arabes.

22. Pourtant les représentants d'Israël ne parviendront pas à tromper qui que ce soit par leurs paroles d'apaisement. De même que l'on ne peut faire passer l'agression pour la défense, de même qu'il est impossible de présenter le meurtre d'enfants et de femmes ou la destruction d'agglomérations paisibles comme des actes d'une nation éprise de paix, de même on ne peut camoufler par des discours sur la prétendue "situation calme" au Moyen-Orient les faits dans leur dangereuse réalité : les actes d'agression d'Israël constituent une nouvelle menace pour la paix au Moyen-Orient avec toutes les conséquences qui en découlent.

23. Les actes d'agression les plus récents d'Israël contre la Jordanie prennent également un sens encore plus sinistre du fait que ces actes ont été commis — et tous les membres du Conseil le savent bien — précisément au moment où, sur la scène internationale, de nouveaux efforts sont activement entrepris pour trouver les moyens de régler le problème du Moyen-Orient sur la base de la résolution du 22 novembre 1967 du Conseil de sécurité, au moment où l'on prépare activement d'importantes négociations qui, comme l'espèrent tous ceux qui sont sincèrement désireux de consolider la paix internationale, pourront conduire à des résultats constructifs.

24. D'ailleurs, le fait que ce soit justement dans ces circonstances qu'Israël commette un acte d'agression après l'autre contre les Etats arabes voisins est particulièrement dangereux et lourd de conséquences graves, avant tout pour Israël lui-même. Ces actes d'Israël ne peuvent signifier qu'une chose, que le Gouvernement israélien veut saper les efforts déployés sur le plan international en vue du rétablissement de la paix au Moyen-Orient et qu'il cherche à empêcher les entretiens qui s'amorcent d'aboutir.

25. De telles tentatives ne sauraient toutefois être tolérées. Des millions d'êtres humains qui vivent dans cette région et aspirent à une paix durable et à une vie tranquille ont placé leurs espoirs dans un règlement politique au Moyen-Orient. Tous les peuples du monde lient leurs espoirs en l'affaiblissement de la tension internationale et le développement des relations internationales dans la voie du renforcement de la paix et de la sécurité générale à une telle tâche.

26. Une fois de plus, le représentant d'Israël nous a dit aujourd'hui qu'il aspirait à la paix, mais ses paroles sont creuses. Elles n'inspirent pas confiance. Il faut des actes, non des paroles. Que valent les assurances que donne le Gouvernement israélien sur son attachement à la paix si, au moment où de nombreux Etats, le Conseil de sécurité, le

Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies et son représentant spécial, l'ambassadeur Jarring ainsi que les membres permanents du Conseil de sécurité entreprennent de sérieux efforts pour parvenir à un règlement politique grâce à l'application de toutes les dispositions de la résolution du Conseil de sécurité du 22 novembre 1967, Israël cherche délibérément à faire obstacle à ce règlement et poursuit sa politique qui consiste à refuser d'appliquer cette résolution ?

27. Lorsque Israël proclame son désir de paix ses paroles cachent tout autre chose : elles dissimulent une politique visant à prolonger la guerre contre les Etats arabes, à faire traîner en longueur le règlement du problème du Moyen-Orient, à annexer les territoires arabes envahis. Il est temps cependant que les politiciens israéliens comprennent que cette politique n'est pas réaliste, mais qu'elle relève du domaine des rêves ou de l'utopie.

28. Le fait qu'Israël agit de cette façon, à l'heure actuelle, aggrave encore plus la culpabilité et la responsabilité de l'agresseur qui sabote la cause de la paix au Moyen-Orient et tente de propos délibéré de rendre un règlement politique impossible. Pareille politique ne peut manquer de susciter l'indignation et la réprobation des peuples du monde entier. Les peuples ont horreur de la guerre, ils maudissent les fauteurs de guerre, ils veulent la paix.

29. Les responsabilités que la Charte des Nations Unies confère au Conseil de sécurité en sont accrues d'autant; le Conseil doit assurer la paix et la sécurité au Moyen-Orient et faire en sorte qu'un règlement politique intervienne dans cette région.

30. Tout ce qui a été dit ici, Monsieur le Président, mène à une conclusion unique, à savoir que le Conseil de sécurité doit, sans tarder, nettement et sans équivoque, condamner les nouveaux actes d'agression d'Israël contre la Jordanie, il doit exiger qu'Israël s'incline inconditionnellement et sans réserve devant les décisions antérieures du Conseil de sécurité relatives au cessez-le-feu et à l'arrêt de ses agissements dont l'objet est de compromettre les efforts de règlement pacifique du problème du Moyen-Orient. Le Conseil doit avertir les dirigeants israéliens que, s'ils entendent entraver les efforts déployés actuellement à cette fin, ils en seront entièrement comptables au Conseil de sécurité, à l'Organisation des Nations Unies, aux peuples du monde et à leur propre peuple.

31. L'Union soviétique est pleinement disposée à appuyer une décision du Conseil de sécurité en ce sens.

32. M. KHATRI (Népal) [traduit de l'anglais] : Ce matin, c'est avec une tristesse profonde que nous avons entendu les déclarations faites par le représentant de la Jordanie et le représentant d'Israël. Nous sommes peinés parce que la violence, une fois de plus, s'est déchaînée au Moyen-Orient sur une grande échelle. Les cvrtissements répétés du Conseil de sécurité sont restés sans écho; des civils innocents sont morts, il y a eu des dommages matériels, et le cessez-le-feu a été violé.

33. Cette violence nouvelle s'est produite à un moment où nous avions cru déceler certains signes positifs indiquant,

nous l'espérons, qu'un progrès s'accomplissait, lentement mais sûrement. Tous ces signes, à notre avis, permettaient d'espérer le retour à une atmosphère de bon sens et de compréhension, et, en fin de compte, un règlement de la situation troublée au Moyen-Orient.

34. D'abord, nous avons été heureux qu'après des consultations et préparatifs minutieux au Siège, le représentant spécial du Secrétaire général, M. Gunnar Jarring, ait pu enfin retourner au Moyen-Orient pour y continuer activement ses efforts de paix.

35. En deuxième lieu, nous attendions aussi, avec beaucoup d'espoir, la mission projetée à laquelle se consacrait, disait-on, le Roi de Jordanie, Sa Majesté Hussein.

36. Enfin -- et ce n'est pas le moins important -- des préparatifs, croyait-on, étaient près d'aboutir pour des entretiens entre les quatre Grands, en lesquels nous avons mis beaucoup d'espoir et de confiance.

37. Or tous ces signes d'espoir, ces préparatifs soigneux, ce travail de défrichage en vue d'un règlement essentiel, qui avaient pris beaucoup de temps et d'énergie, seraient sans nul doute compromis par cet acte de violence, acte inopportun, prémédité, insensé. En outre, nous considérons cet acte comme n'ayant absolument rien à voir avec la légitime défense.

38. Nous déplorons cet état de choses. Nous déplorons les pertes de vies humaines et offrons nos condoléances aux familles des morts. Nous regrettons les pertes de biens matériels et, par-dessus tout, nous déplorons et condamnons toute violence, toutes les violations du cessez-le-feu, tout recours à la force et toute tentative d'annuler les progrès accomplis vers notre objectif. Et dans cette question du Moyen-Orient, j'affirme que tous nous savons à l'avance ce qu'est l'objectif. Ce n'est pas comme si nous ne savions pas quel est notre but. Le Conseil de sécurité, dans sa résolution du 22 novembre 1967, a fixé de façon très claire et très objective le cadre et la forme d'un règlement juste et équitable de la situation au Moyen-Orient.

39. Nous n'avons donc pas à chercher une formule nouvelle, mais à appliquer une formule existante, fixée au Conseil de sécurité par un vote unanime.

40. Les vues du Gouvernement de Sa Majesté, énoncées à maintes reprises depuis le déclenchement du conflit arabo-israélien en 1967, datent d'avant l'adoption de la résolution de novembre. Elles sont inspirées par un vif désir de paix et de justice. Il est donc naturel qu'elles soient conformes aux dispositions de cette résolution dans tous ses éléments essentiels.

41. Le Gouvernement de Sa Majesté a toujours affirmé qu'une paix durable au Moyen-Orient n'est possible que grâce à un règlement négocié, soit entre les parties directement intéressées, soit dans le cadre des Nations Unies, un règlement qui comporte, premièrement, le retrait des forces armées des territoires occupés et, deuxièmement, la cessation de toutes les affirmations ou de tous les états de belligérance, et la reconnaissance et le respect de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de tous les Etats de

la région et de leur droit de vivre en paix à l'intérieur de frontières sûres et reconnues. Nous pensons que le règlement doit également garantir davantage les droits maritimes de tous les Etats de la région et comporter une solution juste du problème des réfugiés.

42. Compte tenu de cette opinion, le Gouvernement de Sa Majesté a apporté tout son appui à la résolution de novembre et à la mission Jarring, ainsi qu'à l'initiative prise récemment par les quatre grandes puissances en vue de favoriser un règlement juste et accepté dans le contexte de cette résolution.

43. Nous sommes donc très heureux que des consultations préliminaires aient déjà commencé entre ces puissances. Il est juste qu'elles entament des consultations. Selon la Charte, il est du devoir des quatre Grands, en tant que membres permanents du Conseil de sécurité, de prendre des initiatives appropriées lorsqu'il s'agit du maintien de la paix et de la sécurité internationales.

44. Je voudrais dire encore que le Gouvernement de Sa Majesté n'approuve de la part de qui que ce soit aucune tentative d'aggraver la situation, ce qui créerait des difficultés pour l'établissement d'une paix durable. Ainsi que le Ministre népalais des affaires étrangères l'a déclaré récemment, dans l'intérêt de la paix dans la région, on ne saurait approuver les activités de commandos menées à l'intérieur des territoires sous contrôle israélien à partir de l'autre côté de la frontière, non plus que les représailles et les contre-représailles. Nous comprenons que la continuation de l'occupation de territoires arabes par Israël constitue un acte de provocation; mais nous pensons également que les activités que je viens d'évoquer ne contribuent pas à améliorer la situation.

45. En cette époque troublée, des proclamations par trop vantardes et la recherche d'avantages militaires et politiques à court terme sont souvent prises pour de la sagesse politique. Nous adressons un appel aux dirigeants de part et d'autre pour qu'ils sortent du cercle vicieux de la violence, du terrorisme, des représailles, et fassent preuve de sagesse politique, cette sagesse dont ils sont, sans aucun doute, capables et qu'ils peuvent démontrer en sortant de ce cercle vicieux et en favorisant la mise en oeuvre des dispositions de la résolution de novembre 1967. Ce faisant, ces dirigeants ouvriraient une ère nouvelle et glorieuse dans l'histoire du Moyen-Orient.

46. Pays éloigné et épris de paix, le Népal tient à son amitié avec tous les peuples du Moyen-Orient, arabe aussi bien qu'israélien. Nous espérons que ces peuples comprendront que leur destin commun se trouve dans l'amitié, la compréhension et la bonne volonté. Après trois conflits de grande envergure et d'innombrables accrochages, il est grand temps qu'ils le comprennent. Leur terre est sainte et a été sanctifiée par la vie et les enseignements d'un grand nombre de maîtres et de sauveurs de l'humanité.

47. M. YOST (Etats-Unis d'Amérique) [traduit de l'anglais] : Une fois encore, nous avons été convoqués à une réunion de ce conseil par suite des résultats tragiques de la violence qui continue au Moyen-Orient. Nous avons entendu de terribles descriptions de mort et de destructions

ainsi que des accusations contre une partie ou l'autre comme étant la cause de tout.

48. L'attaque aérienne menée hier par des appareils de l'aviation israélienne dans la région située au sud de Salt a causé la mort, nous dit-on, de 18 personnes et en a blessé 25, tous civils non armés, à l'exception de deux policiers locaux. Nous déplorons profondément ces pertes de vies humaines et les souffrances que cause cette tragédie. En présence de cet événement, mon gouvernement désire préciser une fois de plus, comme il l'a déjà fait si souvent, qu'il est fermement opposé à toute attaque de cette nature. Nous demandons instamment, une fois encore, au Gouvernement israélien de mettre fin à de telles actions sans discrimination et à toutes autres violations des résolutions de cessez-le-feu adoptées par le Conseil. L'événement dont il s'agit constitue une violation flagrante du cessez-le-feu et ma délégation le déplore profondément.

49. Mais nous savons bien que cette attaque n'est pas un incident isolé, qu'elle doit être vue dans le contexte total de l'absence constante de paix au Moyen-Orient. Nous savons qu'il y a eu d'autres incidents tout aussi graves. La réalité dure, brutale, tragique, c'est que les violations du cessez-le-feu, d'où qu'elles viennent, provoquent d'autres violations en riposte. Ainsi, tout en condamnant l'attaque d'hier, nous ne saurions manquer de condamner les autres graves violations qui se sont produites de l'autre côté. La liste en est longue et triste. L'ONU nous a fourni de nombreux rapports, ces dernières semaines, surtout sur les trop fréquents échanges de coups de feu par-dessus le canal de Suez, qui démontrent combien la paix est fragile dans la région. Ce sont là également de graves violations du cessez-le-feu qu'il faut vivement déplorer et auxquelles il faudrait aussi mettre fin. Il y a eu d'autres incidents : des bombes lancées dans des marchés, des attaques d'aéronefs civils, une explosion dans la cantine d'une université. Les organisations de *feddayin* arabes en ont fièrement revendiqué la responsabilité. Mon gouvernement déplore également ces faits, et les gouvernements des pays arabes ne sauraient se soustraire entièrement à leur responsabilité à cet égard. Il faut que la violence cesse; il faut que prennent fin toutes les violations du cessez-le-feu.

50. Ce qui se passe sous nos yeux est clair et ne constitue évidemment rien de nouveau. Tandis que la violence augmente d'un côté, il y est répondu par une violence accrue ou plus fréquente de l'autre côté. La situation serait déjà tragique si les victimes étaient des militaires ou d'autres personnes qui se sont armées et cherchent le combat; mais nous savons tous que tel n'est pas le cas. Nous ne pouvons guère nous attendre qu'il en soit autrement lorsque se développe un cycle de violence tel que celui que nous avons vu. Inévitablement, des civils sans défense en souffrent. Ceux qui prétendent agir pour les protéger deviennent, au lieu de cela, les instruments indirects de leur mort ou de leurs blessures. Des écoliers, des femmes faisant leur marché quotidien, des pique-niqueurs, telles sont les principales victimes.

51. En dépit de cette situation navrante sur place, il se produit certains événements encourageants qu'il ne faut pas oublier. Le représentant spécial du Secrétaire général est dans la région, en consultations actives avec les parties, et

nous avons été heureux d'apprendre qu'il a posé une série de questions de fond aux gouvernements intéressés. Nous espérons vivement que les réponses à ses questions seront positives et qu'en conséquence ses efforts au titre de la résolution 242 (1967) du Conseil recevront un nouvel élan.

52. En outre, des consultations entre certains membres permanents du Conseil de sécurité sont en cours en vue de rechercher les moyens par lesquels les efforts de l'ambassadeur Jarring pourraient être soutenus. Dans un avenir pas trop éloigné, il est probable que les échanges bilatéraux qui se poursuivent actuellement se transformeront en consultations à quatre pour appuyer les efforts de M. Jarring.

53. D'autre part, le genre d'incident qui a provoqué la réunion d'aujourd'hui et qui s'est produit, hélas ! trop fréquemment ces dernières semaines ne peut qu'entraver considérablement la réalisation des objectifs fondamentaux fixés par la résolution 242 (1967). Ce qu'il faut d'urgence, outre la coopération avec l'ambassadeur Jarring, c'est que les parties respectent scrupuleusement les dispositions du cessez-le-feu. Elles doivent tout faire pour prévenir toute violation du cessez-le-feu et coopérer pour renforcer les dispositions de surveillance du cessez-le-feu.

54. Une fois de plus, nous demandons à tous les gouvernements intéressés de faire cesser ce gaspillage insensé de vies humaines, de respecter scrupuleusement le cessez-le-feu et de se consacrer sincèrement et de tout coeur à la recherche d'une paix juste et durable au Moyen-Orient. Les Etats-Unis sont résolus à n'épargner aucun effort pour atteindre cet objectif.

55. Le **PRESIDENT** (*traduit du russe*) : Je donne la parole au représentant de l'Arabie Saoudite.

56. **M. BAROODY** (Arabie Saoudite) (*traduit de l'anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, de me permettre de prendre la parole sur cette vaste question dont le Conseil est saisi. Je dois également remercier mon ami, l'ambassadeur Yost, représentant des Etats-Unis, qui a insisté pour que les deux communications dont nous discutons figurent à l'ordre du jour sous le titre "La situation au Moyen-Orient".

57. Les membres du Conseil se rappelleront l'une de mes interventions de mars 1968, où j'ai répété [*1406ème séance*] que les événements du Moyen-Orient — ou, plus précisément, de la Palestine —, quels qu'ils fussent, ne seraient que des maillons dans l'interminable chaîne d'événements qui peut, un jour ou l'autre, nous mener à un conflit mondial. Depuis mars 1968, le nombre des incidents, rapportés ou non, est considérable. Je n'ai pas besoin d'en donner la liste; elle figure dans les annales des Nations Unies soit dans les rapports eux-mêmes, soit sous forme de lettres envoyées par les diverses parties au différend.

58. Il semble que ce que j'ai dit mérite d'être répété, car le travail de ce conseil devient purement théorique. Il y a eu 13 ou 14 condamnations d'Israël — je ne sais plus combien — et, en toute justice, il y a eu aussi certaines critiques à l'égard des Etats arabes en guerre avec Israël. Mais rien ne s'est produit, et je crois pouvoir dire qu'il ne se produira jamais rien, qui puisse mener à une juste paix, parce que cet

édifice, cette maison, cet Etat que l'on appelle Israël, a été édifié contrairement aux principes les plus élevés de la Charte de 1945. L'histoire nous l'a enseigné, toute maison construite sur le sable s'effondre. Cela ne me fait pas plaisir lorsqu'une maison, quelle qu'elle soit, s'écroule. Aucun de nous ne ressent une satisfaction quelconque lorsque des gens — qu'il s'agisse de Juifs ou de non-Juifs — souffrent et sont massacrés. Mais le problème tout entier provient d'une injustice. La Charte parle de paix dans la justice. Ai-je besoin de répéter le paragraphe 1 de l'Article 1 du Chapitre I (Buts et Principes) de la Charte, qui déclare : "... conformément aux principes de la justice et du droit international" ? Ai-je besoin de répéter le paragraphe 2 de l'Article 1 du Chapitre I (Buts et Principes) de la Charte qui déclare : "Développer entre les nations des relations amicales fondées sur le respect du principe de l'égalité de droits des peuples et de leur droit à disposer d'eux-mêmes, et prendre toutes autres mesures propres à consolider la paix du monde" ?

59. Nous avons adopté la Charte en 1945, à San Francisco, et mon pays, comme d'autres, petits ou grands, a apposé sa signature au bas de cette charte. Ceux d'entre nous qui ont été les contemporains de la Société des Nations savent pourquoi elle a sombré : parce qu'elle n'a pas respecté le Pacte, qui soulignait le respect de la justice et de la paix. Certaines puissances, dans les années 30, ont agi au mépris total du Pacte de la Société des Nations, et la Société des Nations s'est effondrée. L'événement a été considérable, car il nous a menés à la seconde guerre mondiale. Deux ans après l'adoption de la Charte, le Président de l'une des grandes puissances — rien de moins — a obtenu par des pressions trois votes en faveur du partage de la Palestine. Je ne veux pas nommer les pays dont les Ministres des affaires étrangères m'ont dit quelle pression a été exercée sur eux pour qu'ils votent en faveur du partage de la Palestine. On les a menacés de ne plus leur fournir d'assistance — et, après la seconde guerre mondiale, tout le monde avait besoin d'assistance — s'ils ne votaient pas pour le partage de la Palestine. Deux ou trois votes ont suffi à faire du partage de la Palestine la réalité tragique en face de laquelle nous nous trouvons 22 ans plus tard.

60. Pourquoi dois-je prendre la parole aujourd'hui, dira-t-on ? Une grande partie de ce que je vais dire, sinon tout, a sans doute déjà été dit non seulement par moi-même, mais aussi par ceux qui m'ont précédé. Je vis cette question depuis 1920, mais une personne comme moi n'est pas consultée pour son expérience en la matière. Des gens de toutes les parties du monde, qui sont à des milliers de kilomètres de la région intéressée, sont censés régler le sort de la Palestine — et d'Israël aussi d'ailleurs. Cependant, la principale raison pour laquelle j'ai demandé à participer à ce débat n'est pas nouvelle : il s'agit de rectifier les affirmations fallacieuses de M. Tekoah et de refaire la genèse du problème pour que non seulement les membres du Conseil de sécurité, mais aussi les personnes qui liront les procès-verbaux des débats aient une vision plus claire de la situation afin que, peut-être, une tendance puisse se dessiner dans l'opinion publique mondiale et s'imposer partout à la conscience des responsables.

61. M. Tekoah est fort habile dans son argumentation logique de la thèse israélienne. Il a recours à des effets

oratoires; il parle des 20 siècles qu'il a fallu à son peuple — au peuple juif, pour être précis — pour retrouver sa patrie. Pendant 20 siècles, le peuple juif a dû combattre. Il n'a pas dit "les peuples juifs"; il a dit que "le peuple juif" a dû combattre pour retrouver sa patrie.

62. Qu'est-ce que le peuple juif ? Y a-t-il un peuple juif unique ? Je demande et je pose sans cesse la question : y a-t-il un peuple chrétien ? Y a-t-il un peuple musulman ? Ou y en a-t-il plusieurs ? Je vais citer des auteurs et des érudits juifs pour montrer ce qu'est le peuple juif; j'entends précisément ceux qui sont venus de l'Europe centrale et orientale, ceux qui ont porté le flambeau du sionisme et, sous ce flambeau, se sont frayé un chemin à travers toutes sortes d'atrocités pour s'emparer de la Terre sainte de Palestine.

63. Si l'on se reporte au volume IV, pages 1 à 5, de l'Encyclopédie juive (*Jewish Encyclopedia*), vous y constaterez que les Juifs qui brandissaient le flambeau du sionisme n'étaient pas plus sémites que vous, Monsieur le Président, ou moi — sommes chinois sur le plan ethnique. Quelquefois je souhaiterais être chinois. Voici un extrait de l'Encyclopédie juive :

"Au cours de la seconde moitié du VI^{ème} siècle, les Khazars sont allés vers l'Ouest. Le Royaume des Khazars a été fermement établi dans la plus grande partie de la Russie du Sud bien avant la fondation de la monarchie russe par les Varanges, en l'an 855 de notre ère. A l'époque, le Royaume des Khazars était à l'apogée de son pouvoir et constamment en guerre.

"A la fin du VIII^{ème} siècle, le Shagan" — c'est-à-dire le Roi — "des Khazars et ses nobles avec une grande partie de son peuple païen ont embrassé la religion juive.

"La population juive du domaine entier des Khazars, entre le VII^{ème} et le X^{ème} siècle, doit avoir été considérable. Vers le IX^{ème} siècle, il semble que tous les Khazars étaient juifs et aient été convertis au judaïsme depuis peu. C'est l'un des successeurs de Bhulan, Obadiah, qui a redonné la vie au royaume et consolidé la religion juive. Il a invité des érudits juifs à s'installer sur son domaine; il a fondé des synagogues et des écoles. La population a reçu un enseignement biblique, le Mishna et le Talmud, et a appris le service divin du Hasamin.

"Dans leurs écrits, les Khazars utilisaient l'alphabet hébraïque. La langue khazar prédominait. Obadiah a eu pour successeur son fils. . ."

Mais je dois ajouter l'extrait suivant de l'Encyclopédie juive :

"... Anesi, par son fils, Aaron II." — Je parle des rois des Khazars — "Le roi Joseph lui-même était fils d'Aaron et il est monté sur le trône conformément à la loi des Khazars en matière de succession."

64. Et ici, parce qu'on a dit beaucoup de mal des Arabes, je cite l'Encyclopédie juive sur la question de savoir s'il existe quelque chose comme un peuple pur, un peuple avec

un sang pur, notion qui a été réfutée par les anthropologues et les ethnologues :

“Le Roi avait 25 femmes, toutes de sang royal, et 60 concubines.” — Je ne sais pas de quelle origine elles étaient — “Toutes étaient des beautés fameuses,” — il devait s’y connaître — “chacune d’elles dormait dans une tente séparée sous la garde d’un eunuque. Tel semble avoir été le début du déclin du Royaume khazar.”

65. Certains sont allés en Hongrie, votre pays, Monsieur le Président, après leur dispersion. Cela est dans l’Encyclopédie juive. Mais la grande masse de la population est restée dans son pays natal.

66. Nul autre que l’illustre érudit juif, le professeur Graetz, confirme ce que je dis — je ne sais pas si les sionistes le dénonceraient parce qu’il montre qu’il n’y avait pas un peuple unique; ces Juifs d’Europe orientale et centrale n’avaient rien à voir avec les sémites, ce n’étaient pas des sémites. Je cite ce grand professeur juif :

“Les Khazars avaient une religion primitive, mêlée de sensualité et de lubricité. Après Obadiah est venue une longue série de Shagans” — c’est-à-dire de rois juifs — “car, selon une loi fondamentale de l’Etat, seuls des monarques juifs pouvaient monter sur le trône. Pendant un certain temps, les Juifs d’autres pays n’avaient pas eu connaissance de la conversion de ce puissant royaume au judaïsme. Et lorsque enfin une vague rumeur dans ce sens est parvenue jusqu’à eux, ils ont estimé que la Khazarie était peuplée des survivants des dix tribus précédentes.”

67. Et M. Tekoah parle de “mon peuple”, “mon peuple sémitique” et de peuples qui sont “antisémites”. Il y a des peuples juifs comme il y a un peuple américain — composé de nationalités diverses, mais un peuple américain. Mon collègue chinois sait que, lorsque Koubilaï Khan s’est emparé de la Chine, lui et sa dynastie sont devenus chinois. C’étaient des Mongols, mais les Chinois sont fiers de Koubilaï Khan.

68. On ne peut dire qu’il y ait un sang chinois; on ne peut même pas dire qu’il y ait un sang arabe, parce que nous sommes tous mélangés. Bien des gens ont été arabisés, ils sont devenus arabes comme d’autres deviennent musulmans, comme d’autres adoptent le judaïsme. J’en arrive au mot “judaïsme” et je dois citer, pour la gouverne de M. Tekoah, un passage d’un autre grand érudit juif, qu’il doit bien connaître, à moins qu’il ne soit lui-même trop mêlé au monde pour plonger dans les origines du judaïsme. D’après sa photographie, cet érudit a l’air d’un homme parfaitement honnête, comme le sont la plupart des véritables savants. L’ouvrage qu’il a écrit est intitulé *Yahvism and Other Discourses*. C’était le défunt rabbin Adolph Moses. Ce livre a été publié avec une introduction de H. G. Erelow, rabbin de la congrégation Hadassah Israël à Louisville, dans le Kentucky. Ce livre a 66 ans et a été publié à Louisville en 1903.

69. Pourquoi retiendrais-je le Conseil pour lui parler de tout cela ? En raison des mots prononcés, “mon peuple juif” et en raison aussi de l’abus du mot “judaïsme”. Puis-je, avec votre permission, Monsieur le Président, lire

quelques courts extraits de son chapitre sur le Yahwisme ? J’ai mentionné, je crois, dans une de mes interventions que le mot Jéhovah venait du nom du dieu de la femme de Moïse, la Midianite; c’était jadis le dieu d’Israël. Et ce grand érudit nous parle de l’origine du judaïsme et combien il a eu d’interprétations diverses. En fait, c’est Joseph, l’historien, qui a vécu 70 ans après Jésus-Christ, qui a été le premier à employer le mot “judaïsme”. Ce mot a été ensuite longtemps oublié, puis il est devenu d’un usage courant au Moyen Age et plus encore aux XVII^{ème}, XVIII^{ème} et XIX^{ème} siècles. Voilà ce que nous dit ce savant rabbin :

“Parmi les innombrables malheurs qui ont accablé les Israélites depuis qu’ils ont cessé de former un Etat” — c’est-à-dire en Palestine et cela se passait il y a 2 000 ans — “et une nation, l’un des plus funestes a été le nom de judaïsme. Dans l’esprit des non-Juifs, ce nom lie de manière indissoluble notre religion, qui est universelle dans ses sources les plus profondes et dans sa portée et ses tendances, à la race juive et lui donne ainsi un cachet de religion tribale. Pis encore, les Juifs eux-mêmes en sont venus peu à peu à qualifier leur religion de judaïsme et sont pour la plupart amenés à croire, à tort, que leur foi est entièrement liée à la race juive, que c’est une religion pour Juifs seulement et non pour les autres races ou nationalités.”

70. La philosophie du sionisme veut que tous les Juifs du monde constituent une race unique et possèdent une nationalité unique. S’il en était ainsi, si les sionistes réussissaient, 17 millions de Juifs devraient devenir israéliens, et leur rassemblement, selon le rêve de Herzl, devrait se réaliser en Palestine. Faut-il s’étonner que les Arabes craignent l’expansion sioniste ? Bien entendu, pas même 1 p. 100 de Juifs américains, je pense, ne sont partis pour Israël, parce qu’ils sont fiers de leur citoyenneté américaine; mais la presse nationale ici leur bourre le crâne tous les jours. On leur dit : “Votre premier devoir est envers Israël.” Or ces Juifs américains, pauvres et riches, sont fiers d’être américains, mais M. Tekoah et son gouvernement s’acharment ici, en Europe occidentale et aussi en Union soviétique, à attirer les Juifs et les appeler Israéliens. La grande révolution russe a compté de nombreux Juifs qui ont oeuvré selon des principes et une idéologie. Ils ne se sont pas identifiés au judaïsme, mais au léninisme. Mais on leur dit : “Non, vous n’êtes pas des Russes, vous êtes avant tout un seul peuple, d’une seule race, d’un même sang”, encore que les anthropologues, les sociologues et les ethnologues nous aient dit qu’un sang unique, une race unique, cela n’existe pas. Nous sommes tous *homo sapiens* bien que différents en raison des éléments géographiques qui ont un effet sur les peuples; là où il y a beaucoup de soleil, avec le temps, les hommes ont acquis une peau plus pigmentée; mais nous sommes tous de la même espèce — *homo sapiens*.

71. La religion de chacun est affaire privée entre lui et sa conscience. Certains ne croient pas en Dieu; d’autres y croient; d’autres, comme les bouddhistes, croient à la domination de soi; les adeptes de Confucius ont leur morale; les codes de morale existent dans les religions. Mais les sionistes veulent que tous les Juifs du monde deviennent israéliens et se rendent en Palestine. Aux dépens de qui ? Des habitants autochtones de la Palestine. Oubliez qu’ils

sont arabes. Il s'agit de la population autochtone de Palestine. Comme je l'ai dit bien des fois, nombre d'entre eux ont pu être juifs à l'origine; d'autres ont pu être païens; mais ils vivent depuis des siècles en Palestine.

72. Mais ce n'est pas tout; cette tentative des sionistes de se tailler un Etat ne s'applique pas seulement à la Palestine, et je voudrais que M. Tekoah se reporte à l'histoire, encore qu'en 1920 il n'était peut-être pas né; je ne sais pas son âge, il n'était peut-être qu'un enfant. Lorsque la Russie s'est agrandie après Rurik, les Khazars ont été dispersés; certains d'entre eux sont même allés en Espagne et, comme je l'ai dit, Monsieur le Président, certains sont allés en Hongrie, d'autres en Pologne. N'oubliez pas que ces Khazars n'étaient pas d'origine sémitique. Par "sémitique", je ne veux pas dire de sang sémitique, car cela n'existe pas; je veux parler de culture, de langue, de mode de vie, d'alimentation.

73. Voilà ce qui constitue une culture, un peuple. La culture constitue le peuple, le mode de vie, la langue, la poésie, la littérature, la musique. Au fait, certains des plus grands musiciens allemands se trouvaient être de religion juive : Mendelssohn, Meyerbeer. Leur musique n'a rien à voir avec la musique sémitique. Je reconnais la musique sémitique lorsque je l'entends. M. Tekoah doit maintenant reconnaître la musique sémitique lorsqu'il entend la musique des Juifs orientaux et des Arabes. Mendelssohn écrivait dans la tradition allemande; Meyerbeer aussi; et Offenbach dans la tradition française. Heine, l'écrivain, ainsi que les philosophes qui étaient de religion juive mais européens écrivaient aussi dans cette tradition. Et ces Khazars, qui portaient le flambeau du sionisme, étaient des Européens de l'Europe orientale et centrale. Herzl leur a mis cette idée dans la tête à cause de la persécution des Juifs au Moyen Age. Nous n'avons jamais eu de persécutions de Juifs au Moyen-Orient. Nos frères de l'Empire ottoman avaient même des ministres qui étaient juifs, tout comme ils avaient des ministres qui étaient chrétiens. C'était un Etat musulman, l'un des plus tolérants empires de l'histoire : l'Empire ottoman.

74. "Mon peuple combat depuis 20 siècles pour retrouver sa patrie" — ce sont les paroles de M. Tekoah, que je paraphrase, bien sûr. J'ai démontré maintes et maintes fois qu'il ne s'agissait pas de sémites, mais de gens qui avaient embrassé une religion sémitique, comme un Ecossais ou un Scandinave peut embrasser le christianisme ou un Africain d'Afrique noire l'islam. Le christianisme et l'islam, comme le judaïsme, sont des religions sémitiques. Il se trouve qu'il y a des peuples juifs, des chrétiens, des musulmans. Il se trouve aussi qu'il y a des peuples arabes, des nationalités, différentes nationalités. Mais ils ont une culture plus ou moins commune, la même langue, et plus ou moins le même genre de vie.

75. J'ai commencé à parler de la façon dont les sionistes avaient cherché à se tailler un Etat même avant d'y avoir réussi en faisant pression sur le monde occidental, et plus particulièrement sur le Royaume-Uni en 1917, parce qu'ils avaient réussi à pousser les Etats-Unis dans la première guerre mondiale. J'ai lu les documents sur cette question et je ne veux pas accabler le Conseil de citations. Ils ont réussi, entre autres, à pousser les Etats-Unis dans la première guerre mondiale et ce sont les populations autochtones de

Palestine qui ont payé le prix, à 10 000 kilomètres des Etats-Unis, à 5 000 kilomètres du Royaume-Uni.

76. Où est la justice, la paix dans la justice ? Ce qui est arrivé en 1947 est une dérision. La paix dans la justice ? Les sionistes voulaient se tailler un Etat, d'abord sur une base fédérale, en Pologne, après la première guerre mondiale. Il se trouvait qu'il y avait là des descendants de ces Khazars qui jouaient un rôle actif dans la vie polonaise. Beaucoup d'entre vous viennent d'Europe centrale. Je ne sais pas combien de millions de Juifs il y avait en Pologne et dans les territoires environnants. M. Woodrow Wilson lui-même y a envoyé M. Henry Morgenthau père, qui était de religion juive, mais aussi l'un des Américains les plus loyaux, l'un des Juifs américains les plus loyaux envers l'Amérique, car il a refusé le sionisme. Nous, Juifs d'Amérique, devons être pour l'Amérique, a-t-il dit au long de ses mémoires. M. Woodrow Wilson a donc envoyé là-bas M. Morgenthau père. Incidemment, au cours de la première guerre mondiale, ce dernier était ambassadeur des Etats-Unis en Turquie. J'ai ici le livre de M. Morgenthau, publié par Doubleday Page Company en 1922. M. Morgenthau était à la tête d'une commission envoyée par M. Woodrow Wilson, qui a élaboré les quatorze Points et le principe de libre détermination qui, plus tard, dans cette organisation même a été transformé en un droit par mes collègues et par moi-même et qui figure dans les deux Pactes relatifs aux droits de l'homme. Je cite un passage du livre de M. Morgenthau :

"Nous avons constaté que, parmi les Juifs, il y avait une minorité réfléchie et ambitieuse qui, sincère dans ses motifs à l'origine, a intensifié les difficultés en croyant que la solution se trouvait uniquement dans la reconnaissance officielle des Juifs en tant que nationalité séparée."

Ces gens ne se voulaient pas polonais. Ils vivaient en Pologne depuis de nombreuses années et les Polonais étaient généreux envers eux. Et à juste titre, car la majorité d'entre eux identifiaient leurs intérêts aux intérêts des Polonais. Il ajoute ceci :

"Ils s'étaient emparés du sionisme comme d'un moyen pour établir une nation juive. Pour eux, le sionisme était national et non religieux. Interrogés, ils avouaient que c'était un nom qui permettait d'allumer l'imagination de leurs frères que leurs traditions invitaient à prier trois fois par jour pour le retour en Terre sainte . . .

"En attendant, ils voulaient se joindre à la nation polonaise en une fédération, avec un parlement commun où l'on parlerait yiddish et polonais. Leur manière favorite d'exprimer ce vœu était de dire qu'ils voulaient quelque chose comme la Suisse, où les cantons français, allemand et italien coopéraient dans l'harmonie."

Je pourrais citer d'autres passages pour montrer que M. Morgenthau déplorait ce plan et, étant un Américain loyal, il a informé Woodrow Wilson que c'était l'un des plans les plus démentiels dont il ait jamais entendu parler.

77. Les sionistes n'ont pas réussi en Pologne parce que la Pologne est un pays européen. Il y a des forces avec qui

compter là. Je ne vais pas aborder tous les facteurs politiques qui sont entrés en jeu et ont empêché la réalisation de ce plan. Mais alors, où sont-ils allés ? N'ayant pas réussi en Pologne, ces Khazars ont voulu se tailler un foyer national, qui est devenu un Etat, en Palestine. Aux dépens de qui ? Aux dépens des Arabes.

78. Mais oublions qu'il s'agit d'Arabes. C'était la population autochtone de Palestine. Il se trouve que les Arabes avaient déjà été dominés pendant 400 ans, puis, entre les deux guerres, pendant 20 ans, par les hauts commissaires de mandats européens. C'est au mandat britannique qu'il est apparu d'introduire en Palestine ces gens d'origine khazare. Il ne s'agissait pas d'un mouvement juif sémitique. Il s'agissait d'un mouvement khazar, européen, étranger au Moyen-Orient.

79. Si vous décidez dans ce conseil – vous n'êtes peut-être pas des érudits, mais vous pouvez interroger des érudits, des érudits juifs si vous voulez – qu'il ne peut y avoir qu'un peuple juif, même alors il n'a pas droit à la Palestine sous prétexte que les Juifs se trouvaient être là à un moment donné, il y a 2 000 ans. Les Indiens étaient bien ici 500 ans avant Christophe Colomb. Les Etats-Unis seraient-ils disposés à rendre le continent tout entier aux Indiens ? Pourquoi les Arabes devraient-ils rendre la Terre sainte de Palestine à quelques tribus, qui sont sémitiques comme nous, mais qui ont disparu ou ont été converties au christianisme ou à l'islam ? Qu'était saint Paul, qu'étaient les apôtres autour de Jésus, sinon des Juifs ? Oubliez l'invasion arabe de la Palestine. Les Arabes sont venus et toute la population du croissant fertile s'est soulevée contre Byzance, en raison de sa tyrannie à cette époque et non pas seulement à cause de la force des guerriers arabes de la péninsule. Ainsi, beaucoup d'habitants autochtones de la Palestine et du croissant fertile peuvent avoir été juifs, puis chrétiens, et beaucoup sont devenus musulmans. Qui trompez-vous ici, M. Tekoah, en disant "notre peuple", "mon peuple" ? Il y a des peuples juifs, et beaucoup d'entre eux sont loyaux envers leur pays de naissance ou d'adoption, y compris les Etats-Unis, y compris l'Union soviétique, y compris le Liban, y compris beaucoup d'autres pays, arabes et non arabes, où il y a des Juifs, et je les salue pour cela malgré toutes les insultes qui ont été proférées depuis que les sionistes ont créé un problème juif mondial.

80. Toutes ces personnes juives en Palestine ne veulent pas être rassemblées en Palestine. C'est un mouvement qui a utilisé le judaïsme, une noble religion, à des fins politiques et économiques pour exploiter le Moyen-Orient. Ils jouent même sur les sentiments de leurs propres concitoyens. Les dirigeants sont des hommes séculiers durs à cuire – et même, maintenant, une femme. Tout cela se passe aux dépens de qui ? Aux dépens des autochtones de Palestine. La théocratie, ils n'en parlent pas. Je me souviens qu'à un moment donné, dans les années 40, on a dit au cours de nos débats que la théocratie était aujourd'hui un anachronisme. Maintenant, nos collègues d'Israël ne disent pas que l'Etat doit reposer sur la religion ou la religion sur l'Etat. Tout cela est devenu un fait accompli, par la conquête : nous sommes ici et nous avons tous les moyens de nous installer ; que cela vous plaise ou non, nous y sommes, disent les sionistes. On agit au défi des quatre grandes puissances en disant : "Si vous nous présentez quelque chose de conforme

à ce que nous voulons, alors nous vous éconterons." Ils défient les grandes puissances.

81. Puis M. Tekoah nous dit qu'Israël n'a pas le choix, qu'il doit se défendre. Que dire des autochtones de Palestine ? Il a parlé d'El Fatah, mouvement de libération palestinien. Il y a encore d'autres organisations de libération. Pourquoi ne se met-il pas à leur place, à la place de ceux qui avaient des foyers là, dont les ancêtres sont enterrés en terre palestinienne ? Pourquoi ne se met-il pas à leur place, à la place de ceux qui essaient de recouvrer leur patrie, en toute objectivité ? Est-ce que ces gens ne vivaient pas là depuis des siècles ? N'ont-ils pas le droit de recouvrer leur patrie ? Non ; les Français ont le droit de reprendre leur patrie aux Allemands en Alsace et en Lorraine. Les Britanniques ont le droit d'écraser quiconque empiète sur leur territoire. Les Hollandais, les Belges, en Europe, par une lutte de résistance, ont ce droit, mais pas les Palestiniens ; ils sont dans une deuxième catégorie. Eh bien non ! Ces gens estiment avoir les mêmes droits que tous les autres humains. Je suis navré qu'ils aient à tuer et à être tués.

82. Quelle est la politique d'Israël ? La politique d'Israël consiste à obliger – du moins, ils croient pouvoir le faire – les pays arabes à écraser ces Palestiniens. J'affirme que les pays arabes n'entendent nullement écraser ces gens ; d'ailleurs, ils n'oseraient même pas le tenter, car ils seraient balayés.

83. Un roi courageux vient ici dans quelques jours. J'ai connu son grand-père. Je le voyais à Londres – le roi Abdullah – au Hyde Park Hotel où se tenaient des conférences sur cette question de la Palestine, il y a 32 ans. Il a été assassiné par Mousa Hussein, qui appartenait à une famille illustre de Palestine. Hussein était un parent du Mufti que M. Tekoah a essayé – comment dirais-je, je voudrais choisir un mot poli – de salir. Où voulait-il que le Mufti se rende ? Où voulait-il qu'il se réfugie pendant la seconde guerre mondiale ? A Paris ? Ou à Vichy ? On n'en aurait pas voulu. Il aurait été pourchassé. Bien sûr, il est allé en Allemagne. Mais prétendre que les Allemands en avaient tellement tenu compte dans leur stratégie et avaient demandé au Mufti que faire des Juifs ! Allez voir ce que Rosenberg – il était peut-être juif, je ne sais pas – a dit ; Rosenberg était cet écrivain raciste qui a écrit sur le nazisme. Il avait tout prévu. Je ne sais pas ce que Rosenberg était ; peut-être était-ce un Khazar devenu chrétien. Il était raciste – le Mufti non. Le Mufti essayait de défendre la Palestine, son pays. Il s'est réfugié en Allemagne parce que les Alliés l'auraient mis en prison. Il n'y a aucun mal à se réfugier quelque part où l'on se sent en sécurité.

84. Que dire de M. Churchill ? On lui a demandé : "Comment se fait-il que vous, le grand ennemi du sionisme" – non, pas du sionisme ; il était sioniste lui-même, à sa façon – "le grand ennemi du communisme, vous vous soyez allié avec Staline ?" Il a répondu : "Je ferais alliance avec le diable lui-même pour gagner la guerre." Et n'eût été la Russie – sans parler du diable – je crois qu'il n'y aurait plus de Royaume-Uni.

85. Pourquoi M. Tekoah ne parle-t-il pas de cela ? De temps en temps, il s'en prend au Mufti. Le Mufti est un de

mes amis personnels. Je le connais depuis 1925. Il m'a dit plusieurs fois, quand je soutenais qu'il faudrait, en Palestine, deux tiers d'Arabes et un tiers de Juifs, les deux peuples vivant côte à côte : "Mon frère, vous vous égarez. Les sionistes veulent établir un Etat. Ne vous époumonez pas en vain."

86. Lorsque je m'entretenais à Londres avec les sionistes, au cours des années 30 — et pas seulement moi-même, mais d'autres — et que j'essayais d'explorer la possibilité de créer un Etat binational composé d'un tiers de Juifs et de deux tiers d'Arabes — c'était la proportion qui existait en 1939 —, ils ne voulaient pas nous écouter. Ceux qui, parmi les Arabes, pensaient comme moi, étaient qualifiés de modérés. Or, on ne voulait pas écouter les modérés.

87. Et lorsque Mousa Husseini rencontra M. Ben Gourion en Europe pour voir si quelque chose pouvait être mis au point — on m'a laissé entendre ce qui se passait —, Ben Gourion lui a mis la main sur l'épaule et a dit : "Vous pourriez avoir l'âge de mon fils. Nous n'accepterons rien de moins qu'un Etat juif en Palestine", c'est-à-dire un Etat sioniste en Palestine.

88. Quelqu'un qui, comme moi, connaît tous ces faits depuis 1920 — et ici nous entendons des platitudes sur la manière de résoudre ce problème — peut dire que ce problème ne sera pas réglé au Conseil; et même si les quatre grandes puissances sont sérieuses dans leurs efforts, elles ne feront, à mon sens, qu'effleurer la surface d'une solution — et je dis cela avec tout le respect que je dois à leurs représentants ici présents et à leurs gouvernements siégeant dans leurs capitales — parce qu'il se trouve qu'il existe un peuple palestinien qui a été réveillé. Les Israéliens pensaient qu'en une vingtaine d'années les plus vieux parmi les réfugiés seraient morts et que leurs enfants et petits-enfants, n'ayant plus aucun lien avec leur patrie, se disperseraient dans les pays arabes. Or, même avant la guerre, en 1966, j'ai prévenu ce conseil, si vous vous en souvenez — et à cet égard vous pouvez consulter les comptes rendus de vos débats, et ceux d'autres organes des Nations Unies —, que la question de Palestine n'était plus le seul différend entre Israël et les pays arabes voisins. Sans doute y a-t-il un différend et y a-t-il un problème. Mais au coeur du problème, il y a le peuple de Palestine qui s'est réveillé, tout comme le peuple algérien avant lui; et le peuple de Palestine ne se laissera pas arrêter avant d'avoir recouvré sa patrie.

89. J'ai prévenu ce conseil en même temps que d'autres organes des Nations Unies; mais ce n'est que depuis trois ou quatre ans que je me suis rendu compte qu'il y aurait des troubles permanents, lorsque j'ai compris que le peuple palestinien était prêt à mourir pour reconquérir sa patrie.

90. Si, à qui est prêt à mourir pour recouvrer sa patrie, on vient dire : "Peu importe, allez donc vivre ailleurs", il massacrerait tout Arabe, y compris les gouvernants, qui le lui dira. Et les gouvernements arabes le savent bien. La politique d'Israël tourne autour du raisonnement suivant : "Que l'anarchie règne dans le monde arabe, nous frapperons la Jordanie, nous frapperons l'Egypte, nous frapperons tout pays qui donne asile à ces terroristes" — à ces combattants de la liberté comme nous les appelons. Ils ont d'ailleurs

amélioré leur terminologie et ils les appellent maintenant "commandos" et *feddayin*". Peut-être essaient-ils de prendre contact avec certains d'entre eux. Je souhaiterais qu'ils le fassent plutôt que de prendre contact avec les pays arabes. Peut-être le bon sens pourrait-il l'emporter s'il y avait des entretiens entre Israéliens et *feddayin*. Ce sont ceux qui ont perdu leur patrie. L'Egypte et la Jordanie ont perdu une partie de leur territoire, mais les combattants de la liberté ont perdu leur patrie.

91. Pourquoi les quatre puissances ne pensent-elles pas à faire quelque chose de constructif plutôt que de tourner en rond, à essayer d'envoyer des représentants parler aux combattants de la liberté en Palestine et savoir ainsi ce qu'ils veulent, ou leur demander de venir ici parler au Conseil? Pourquoi pas? Nous avons demandé à de nombreux représentants d'Afrique dont les peuples luttaient — des Rhodésiens, des Sud-Africains, etc. — de venir devant les organes des Nations Unies. Pourquoi les quatre grandes puissances ne demandent-elles pas à quelques représentants de ces combattants de la liberté de Palestine d'assister d'abord à une conférence à huis clos, puis de venir ici défendre, plutôt que moi-même ou mon frère de Jordanie, la cause de la Palestine? Mon frère jordanien doit bien entendu porter le différend devant le Conseil parce que de nombreux Jordaniens se font tuer en ce moment. Mais ces combats, avec l'ampleur qu'ils ont prise maintenant, ne s'arrêteront pas, parce que les peuples arabes, depuis le Maroc jusqu'aux confins de l'Iran, jusqu'au coeur du Soudan, sont terriblement excités. Et vous attendez des gouvernements arabes qu'ils disent aux quatre Grands : "Oh! négligeons ces Palestiniens; il nous appartient de régler les choses d'une manière ou d'une autre." Ils ne le feront pas, ils n'oseront pas.

92. Un éminent président des Etats-Unis, M. Eisenhower lui-même, qui a eu, je dois dire, un des plus grands secrétaires d'Etat pour ce qui est de se rendre compte non seulement de l'importance des principes des Nations Unies, mais aussi de la manière dont ils devraient être appliqués au Moyen-Orient, M. Eisenhower, dis-je — puisse Dieu prolonger sa vie, encore qu'il soit en ce moment dans un état de santé fort précaire —, a prononcé, il y a 12 ans, le 20 février 1957, à l'intention du peuple américain, une allocution radiotélévisée sur la situation au Moyen-Orient. Cette allocution a été publiée sous forme de brochure par le Département d'Etat des Etats-Unis et c'est comme si Eisenhower parlait ici. Je ne vais pas vous lire ce discours entièrement; j'en citerai seulement un extrait pertinent :

"Israël veut quelque chose de plus. Il exige des garanties fermes comme condition au retrait de ses forces d'invasion." (Je cite le discours du président Eisenhower.) "Cela soulève une question de principe fondamentale. Une nation qui attaque et occupe un territoire étranger en dépit du désaveu des Nations Unies doit-elle être autorisée à imposer les conditions de son propre retrait? Si nous admettons que l'attaque armée puisse atteindre les buts que se propose l'assaillant, alors, je le crains, nous ferons rétrograder l'ordre international. En fait, nous accepterions que le recours à la force constitue un moyen de régler les différends internationaux et de s'assurer ainsi des avantages nationaux. Je ne vois pas comment cela pourrait être concilié avec la Charte des Nations Unies.

L'engagement fondamental de tous les Membres de l'Organisation des Nations Unies est qu'ils règlent leurs différends internationaux par des moyens pacifiques et n'emploient pas la force contre l'intégrité territoriale d'un autre Etat. Si les Nations Unies admettent une seule fois que les différends internationaux peuvent être réglés par la force, nous aurons détruit la base même de l'Organisation et notre plus grand espoir d'établir un ordre mondial. Ce serait là un désastre pour nous tous. Et je manquerais aux normes des hautes fonctions auxquelles vous m'avez appelé si j'apportais l'appui des Etats-Unis à l'idée qu'une nation qui en envahit une autre peut être autorisée à imposer des conditions pour se retirer."

93. Voyons ce que M. Nixon va faire. Mon cher ami des Etats-Unis, j'aimerais que vous portiez à l'attention du Président le discours que je viens de lire. M. Nixon était à cette époque vice-président; il occupe aujourd'hui la plus haute charge du pays.

94. Mais que dire du peuple de Palestine ? L'Amérique va-t-elle abandonner les Palestiniens ? L'Amérique, qui, par les principes énoncés par Woodrow Wilson, a ouvert un chapitre nouveau dans l'histoire du monde en donnant le droit de libre détermination à de nombreux peuples sous domination coloniale, va-t-elle faire cela ? Les Etats-Unis vont-ils, involontairement peut-être, faciliter les choses en fournissant des armes à Israël ? Pensent-ils que les Palestiniens seront écrasés par les gouvernements des pays où ils ont trouvé refuge, ou par d'autres moyens ? Je ne le crois pas, car il existe encore une conscience aux Etats-Unis, une conscience collective qui tancerait vertement une administration essayant d'écraser un peuple qui lutte pour sa libre détermination et pour recouvrer sa patrie usurpée. L'Union soviétique, qui a eu sa révolution, acceptera-t-elle qu'un peuple soit écrasé comme le peuple de Palestine ? Acceptera-t-elle de ne traiter la question que par la bande ? Seule la France a enfin compris combien le peuple de Palestine lutte pour une juste cause. On a pu s'en rendre compte par les déclarations de l'illustre dirigeant de la France. Or voyez le traitement que lui réserve la presse internationale, cette presse qui, dans une large mesure, est sous la coupe du sionisme !

95. Un de ses compatriotes même, M. Cassin, qui devrait être un Français avant tout plutôt qu'un sioniste camouflé, est contre lui. Je l'ai vu au palais de Chaillot en 1950-1951; alors que beaucoup d'entre nous luttions pour le droit à l'autodétermination, il s'est déclaré contre nous à la Commission sociale, humanitaire et culturelle. Cet homme, qui s'est associé à la Déclaration des droits de l'homme, avec toute la publicité que lui ont faite les journaux, agissait comme si, avec quelques autres, il avait inventé les droits de l'homme. J'aurais voulu pouvoir rectifier cette notion sans le mentionner nommément, mais je dois dire maintenant que tout ce que nous avons fait à l'ONU a été de codifier — et non pas d'inventer — les droits de l'homme. Ces droits ont été énoncés par les prophètes, par les réformateurs et par les maîtres au cours des siècles dans toutes les parties du monde. Fort de son prix Nobel, à maintes reprises, M. Cassin écrit dans les journaux, à Nice, à Paris, il est cité ici par M. Tekoah à l'appui de sa thèse qu'il faut écraser le peuple de Palestine, avec toutes les arguties et le sophisme de la dialectique.

96. Je vous demande pardon de me laisser emporter par mes émotions lorsque je parle de cette question. Les sentiments font partie intégrante de l'être humain. Nous n'avons pas de haine, pas de rancœur envers nos frères juifs, bien qu'ils puissent être sionistes. Nous n'avons rien contre eux s'ils ne font pas de mal au peuple de Palestine. Nous sommes tous frères. Mais il est grand temps de renoncer aux platitudes pour résoudre les problèmes aux Nations Unies. Il existe une Cour internationale de Justice à laquelle, en 1947, nous avons demandé que soit soumise la question de la libre détermination du peuple de Palestine. C'est ce que nous avons demandé. Je n'ai pas besoin de vous dire tout ce qui s'est passé alors, c'est dans les archives. On nous a assurés que les Nations Unies avaient été créées pour assurer la paix dans la justice. Mais quelle justice ? Alors que le peuple de Palestine représentait 94 p. 100 de la population en 1919, il n'y avait que 6 p. 100 de Juifs, et l'on voulait que la terre leur soit transférée. Il s'agit d'un fait accompli, dites-vous. Nous n'acceptons pas ce fait accompli. Si nous, gouvernements arabes, l'acceptons, le peuple palestinien ne l'accepterait pas. Un de mes secrétaires, Palestinien d'origine, était en larmes l'autre jour. C'est aujourd'hui un Saoudien. Il est mon secrétaire depuis 20 ans. Je lui ai demandé ce qui se passait et il m'a dit qu'il avait reçu une lettre de sa sœur qui vit dans un pays arabe. Elle a trouvé un morceau de papier griffonné par son fils de 14 ans, qui lui disait : "Je suis parti avec mes amis pour me joindre aux combattants de la liberté pour reconquérir notre patrie." Quatorze ans ! Et sa mère ne voulait pas qu'il parte. Mais, par amour pour la patrie, il est parti, et ses amis avec lui. Qui sont ces combattants ? De vieilles badernes appartenant à l'ancien régime ? Non, la plupart ont entre 14 et 30 ans. Ils sont plusieurs centaines de milliers, et il y en aura d'autres.

97. Que voulez-vous que nous fassions, nous, gouvernements arabes, que nous les écrasions ? Qu'attend de nous M. Tekoah ? La seule solution, à mon sens, c'est qu'Israël reconnaisse, si ses citoyens veulent vivre au Moyen-Orient — durablement, je ne parle ni de demain ni d'après-demain —, que nous vivons au XXème siècle et qu'il n'est pas possible de voler sa patrie à un peuple qui s'est éveillé. Il faut trouver un moyen de permettre au peuple juif de Palestine de ne pas disparaître complètement, de ne pas être assimilé ainsi et perdre son identité, ce qui pourrait se produire, je le crains, même si ce n'est pas de mon vivant. S'il veut vivre durablement, il faut qu'il reconnaisse que c'était une erreur de créer un Etat en obligeant le peuple autochtone de Palestine à quitter ses foyers, en l'obligeant à quitter sa patrie par des actes de violence, comme ceux des terroristes de la bande Stern, de l'Irgun Zvai Leumi, de la Haganah.

98. Et M. Tekoah parle de terrorisme. Ses chefs ont l'obsession de leur mauvaise cause, puisqu'elle visait une terre qui était déjà peuplée; et maintenant, les Palestiniens ont l'obsession de reconquérir cette terre. Ils ne pourraient vivre côte à côte en paix sous l'égide des Nations Unies que s'il n'y avait pas, en Palestine, un Etat arabe et un Etat israélien, mais bien plutôt un Etat dans lequel les deux communautés puissent vivre sans que l'une domine l'autre. Et avec de la sagesse, l'une et l'autre hisseraient le pavillon de la Palestine. Je rappelle que le mot "Palestine" vient du mot "Philistins". Les Philistins sont venus de Crète, et les

Crétois, du temps de la Bible et du roi David, vivaient à Gaza.

99. Telle est la seule solution. Sinon, que je sois ici dans quelques années ou non, je ne crois pas aller trop loin en disant qu'il pourrait y avoir des erreurs de calcul à cause desquelles la coexistence actuelle des quatre grandes puissances pourrait se transformer en une période d'irritation d'où, avec quelque erreur, avec les armes diaboliques dont disposent les grandes puissances, pourrait sortir une troisième guerre mondiale et la fin de l'humanité.

100. Le **PRESIDENT** (*traduit du russe*) : Je donne la parole au représentant d'Israël.

101. **M. TEKOAÏ** (Israël) (*traduit de l'anglais*) : Je voudrais signaler à l'attention du Conseil deux rapports qui peuvent contribuer à apporter quelque lumière sur la nature des bases terroristes d'Ein Hazar. D'après des sources autorisées, on sait qu'au cours des opérations menées hier par Israël 15 membres au moins d'organisations terroristes ont été blessés. Certains d'entre eux ont été hospitalisés à l'hôpital de Salt. Parmi eux, il y avait deux chefs de l'organisation terroriste. Un certain Yusuf Ali Mahmud Abu-Jamil, membre du Front populaire de libération de Palestine, pris par une patrouille israélienne dans la région de la mer Morte le 27 février 1969 pendant un accrochage entre son unité et la patrouille israélienne, a dit à ceux qui l'interrogeaient qu'à la fin de décembre 1968 il avait passé quelques heures dans l'une des maisons que M. El-Farra a décrites aujourd'hui comme étant des "cafés" ou des "maisons de repos" à Ein Hazar. Il n'y était pas seul, cependant; il y avait là 30 autres saboteurs vêtus d'uniformes de l'organisation terroriste et armés de fusils. Abu-Jamil a également donné une description détaillée des bases d'El Fatah à Ein Hazar.

102. Quels que soient les changements qui puissent survenir de temps à autre dans la politique des gouvernements, ils ne sauraient affecter la validité des principes fondamentaux du droit international. J'espère que c'est là un principe accepté par tous, y compris l'Union soviétique. Toutes les définitions de l'agression, que ce soient celles que l'on trouve dans les instruments internationaux ou celles que l'on trouve dans les ouvrages d'autorités reconnues en matière de droit international, affirment que la paternité d'actes de terreur contre un autre Etat constitue une agression. Il en est ainsi également de la Convention de 1937 pour la prévention et le châtiement des actes de terrorisme, et il en est ainsi également dans la définition donnée par Oppenheim, volume 1, pages 292 à 294. Il en est de même encore du projet soviétique présenté à l'Assemblée générale le 25 août 1953 ainsi que de la définition la plus récente de l'agression donnée par l'Union soviétique, à la fin février, au Comité spécial pour la question de la définition de l'agression.

103. Il n'y a jamais eu de doute que cette notion s'applique à la situation qui existe entre Israël et les Etats arabes. A la 354^{ème} séance du Conseil de sécurité, le 19 août 1948, le Président du Conseil, parlant en sa qualité de représentant de l'Union soviétique, a dit :

"... les parties intéressées porteront la responsabilité des actes commis par les individus ou groupes d'individus

se trouvant sur leur territoire ou placés sous leur juridiction, afin d'empêcher que ces actes ne contribuent à rompre la trêve et à créer une situation susceptible d'amener la reprise des hostilités." [*Conseil de sécurité, procès-verbaux officiels, troisième année, p. 45.*]

Et tout récemment, le 31 décembre 1968, le représentant de l'Union soviétique a déclaré au Conseil de sécurité, au cours d'un débat concernant l'action d'Israël contre la guerre de terreur menée du Liban :

"... le soutien, par un Etat, de bandes armées qui sont constituées sur son territoire et pénètrent dans le territoire d'un autre Etat, est considéré, du point de vue du droit international, comme un acte d'agression." [*1462^{ème} séance, par. 51.*]

Il a dit encore :

"Cependant, la partie israélienne n'a pas fourni de preuves convaincantes établissant la responsabilité du Gouvernement libanais en ce qui concerne l'attaque d'un avion israélien à l'aéroport d'Athènes. Quant au Gouvernement libanais, il nie avoir participé en quoi que ce soit aux activités en question."

104. Nous affirmons que le fait de soutenir ouvertement et d'aider des organisations terroristes opérant contre Israël, le fait de maintenir leurs bases de formation, leurs bureaux de recrutement et autres installations en territoire jordanien relève de la définition donnée par le représentant de l'Union soviétique, à savoir le soutien des bandes armées qui pénètrent sur le territoire d'un autre Etat. La Jordanie ne peut être dégagée de toute responsabilité pour la persistance des agressions contre Israël. Il faudrait un renversement complet des principes juridiques pour méconnaître le fait que la Jordanie fait la guerre à Israël depuis 1948 et la poursuit ouvertement maintenant par des opérations de terrorisme. Il est donc regrettable que l'Union soviétique refuse d'appliquer à la situation du Moyen-Orient ses propres notions de l'agression. Il est regrettable — mais peut-être pas surprenant — que l'Union soviétique, contrairement au droit international et à l'opinion internationale, contrairement aussi à la jurisprudence des Nations Unies, ait donné un blanc-seing à la guerre de terreur arabe menée contre Israël. Le représentant de l'Union soviétique l'a précisé une fois de plus aujourd'hui, et sa vaine tentative pour légitimer la guerre de terreur constitue un encouragement ouvert aux Etats arabes à violer encore le cessez-le-feu. Cet encouragement ébranle plus encore les perspectives de paix par le déclenchement d'opérations de terreur et le soutien qui leur est donné. Avec les opérations de terreur dirigées contre des civils israéliens, des proclamations telles que celle que nous avons entendue aujourd'hui de la part du représentant de l'Union soviétique peuvent être considérées comme une invitation ouverte à tuer pour tuer.

105. Comme j'ai eu l'honneur de le dire à la séance de ce matin, des associations de résistants antinazis d'Europe et d'ailleurs, le prix Nobel de la paix pour 1968, René Cassin, de même que la presse mondiale ont condamné la guerre de terreur arabe comme étant semblable au meurtre des Juifs par les nazis. Mais, hélas ! le Gouvernement soviétique

s'associe à ce mouvement méprisable dirigé contre la liberté et la vie des Juifs en Israël.

106. Tout le monde sait que l'objectif avoué de la guerre de terreur arabe est la destruction d'Israël. Tout cela éclaire le rôle sinistre que ne cesse de jouer l'Union soviétique dans la persistance de la belligérance arabe contre Israël et dans le refus tenace des Etats arabes de se joindre au Gouvernement d'Israël pour rechercher une paix juste et durable au Moyen-Orient.

107. Si l'Union soviétique désirait vraiment voir se terminer la guerre que les Arabes font à Israël depuis 1948, et si elle s'était déclarée en faveur d'accords de paix entre Israël et les Etats arabes, comme le demandait la résolution du Conseil de sécurité du 22 novembre 1967, elle ne se serait pas montrée favorable à l'un des principaux facteurs qui compromettent aujourd'hui la réalisation de cet objectif.

108. Il convient de rappeler tous ces faits tandis que nous entendons ces jours-ci — et que nous l'avons entendu une fois encore, aujourd'hui même, de la bouche du représentant soviétique — que l'Union soviétique aspire à jouer un rôle dans la recherche d'un règlement au Moyen-Orient. Aussi longtemps que l'Union soviétique ne modifiera pas sa politique de soutien aveugle de l'agression arabe contre Israël et de la guerre de terreur menée contre les ressortissants israéliens, ce rôle de l'Union soviétique ne pourra être qu'un rôle destructeur et sinistre.

109. Le **PRESIDENT** (*traduit du russe*): Je donne la parole au représentant de la Jordanie.

110. M. EL-FARRA (Jordanie) (*traduit de l'anglais*): M. Tekoah a contesté la déclaration faite ce matin par la délégation de Jordanie au sujet des endroits bombardés hier par les chasseurs à réaction israéliens et je voudrais soumettre au Conseil ce qui suit. Ce que j'ai dit ce matin a été confirmé et souligné par un reporter du *New York Times*, qui a dit, dans le numéro de ce matin: "Le raid des chasseurs israéliens a tué un certain nombre de chauffeurs de taxi et de passagers arabes qui se reposaient à cet endroit pittoresque où l'on s'arrête traditionnellement, sur la route près de Salt."

111. Qui plus est, je parlais ce matin de M. Sullivan, autre témoin oculaire, qui est allé examiner les lieux, a parlé aux gens et a rendu compte ce matin à 9 heures à la CBS. J'ai cité ce qu'il a dit ce matin; mais j'aimerais relever un élément de son message. Il a dit: "Il n'y avait pas trace de partisans dans la zone attaquée par Israël." Non seulement il n'y avait pas de partisans, mais il n'y avait aucun indice, aucune trace de partisans dans cette région.

112. M. Tekoah peut essayer de déformer les faits, mais les faits sont obstinés. Il ne peut pas déformer la vérité. Les faits sont là; les témoins oculaires sont là.

113. Hier, nous avons invité la Croix-Rouge à se rendre sur place, à examiner la région et à voir ce qui s'y passe, à constater les résultats de la brutale et cruelle attaque israélienne contre des civils. En outre, nous avons invité les ambassades — non seulement celles des membres perma-

nents du Conseil de sécurité, mais toutes les ambassades étrangères en Jordanie — à se rendre sur place, à voir et à faire rapport. J'espère que les représentants de ces ambassades feront leur rapport et diront la vérité. J'espère que cette vérité sera exposée par mes collègues autour de cette table, qui parleront après avoir eu des contacts avec leurs représentants à Amman. Il s'agira de faits précis et non pas d'une distorsion des faits, non pas d'une tromperie, non pas d'une supercherie. Rien de tout cela ne saurait dissimuler la vérité.

114. M. Tekoah a parlé de l'arrestation d'Abu-Jamil. Je ne sais pas qui est Abu-Jamil, mais je sais que j'ai présenté au Conseil le témoignage d'étudiants arrêtés dans la région occupée, et j'ai dit comment on les avait torturés pour qu'ils fassent des aveux. Ils ont avoué tout ce que l'on a voulu afin d'être délivrés de la torture, de la persécution et de l'oppression d'Israël. Tous ceux qui sont ici présents savent ce que sont les tortures et je n'ai pas besoin de mentionner les confessions faites à propos d'autres problèmes, non pas par des civils mais par du personnel naval parce que, ont-ils dit, ils avaient été soumis à la torture. Même si cet Abu-Jamil existe, ce dont je doute — car Israël peut inventer beaucoup d'Abu-Jamil, nous en avons l'habitude —, ce que raconte M. Tekoah a été inventé par lui ou par ses autorités. Cela peut être signé par Abu-Jamil, mais c'est en réalité le travail d'un autre membre de la même bande, la bande de terroristes israéliens qui occupent la région.

115. M. MALIK (*Union des Républiques socialistes soviétiques*) (*traduit du russe*): Je ne relèverai qu'un fait, Monsieur le Président.

116. La seconde intervention du représentant d'Israël me renforce encore dans ma conviction — et je suppose que c'est le cas pour de nombreux membres du Conseil de sécurité — que son intervention de ce jour et la position qu'il a prise dans la discussion de la question visent à compromettre les efforts entrepris en vue d'un règlement politique pacifique au Moyen-Orient. Cela ressort tout à fait clairement de son intervention.

117. La délégation soviétique a montré dans son intervention que le fait qu'Israël ait commis un acte d'agression au moment même où des efforts sincères sont déployés pour trouver les moyens d'aboutir à un règlement pacifique au Moyen-Orient ne peut être interprété, que l'on se place du point de vue politique ou sur le plan international ou que l'on examine la question du point de vue du droit international ou de la Charte des Nations Unies, autrement que comme une tentative systématique pour saper ces nobles efforts. Quelles que soient les manœuvres oratoires auxquelles se livre ici le représentant d'Israël, il ne parviendra pas à dissimuler ce fait.

118. Pour ce qui est des allusions au droit international et au projet de définition de l'agression, on ne trouve nulle part, ni dans le droit international, ni dans aucun manuel de droit international, ni dans les commentaires de la doctrine la plus autorisée en matière de droit international, de formule qui stipule que la population d'un territoire saisi par l'ennemi est privée du droit de haïr l'envahisseur. Des normes internationales de ce genre n'ont jamais existé, elle-

n'existent pas et l'on peut supposer qu'elles n'existeront jamais. Seul Israël cherche à introduire des normes de ce type pour que la population arabe qui gémit sous la botte de l'invasisseur israélien embrasse cette botte. Cela ne s'est jamais produit, cela ne se produit pas actuellement, cela ne peut pas se produire. Aucune norme du droit international ne saurait d'ailleurs justifier les actes d'agression commis contre la population des territoires arabes saisis par les troupes israéliennes ni le terrorisme qu'elles y ont instauré. Le peuple israélien et les peuples des pays arabes voisins connaîtront d'autant plus vite une vie d'autant plus calme qu'Israël prendra plus vite le chemin de la coopération avec ceux qui s'efforcent sincèrement de trouver un règlement politique pacifique à la question du Moyen-Orient.

119. Il est grand temps que les dirigeants israéliens, tant les dirigeants anciens que ceux qui sont au pouvoir depuis peu, en viennent à cette unique conclusion politique. Or, à en juger par leurs déclarations officielles, les dirigeants qui viennent d'arriver au pouvoir se proposent de poursuivre une politique de rapaces tout comme leurs prédécesseurs. Plus vite ils renonceront à cette politique, mieux cela vaudra pour le peuple arabe et pour les peuples de toute cette région troublée et pleine de dangers.

120. Le **PRESIDENT** (*traduit du russe*) : La parole est au représentant d'Israël.

121. M. **TEKOA**H (Israël) [*traduit de l'anglais*] : Ce n'est pas la première fois que le représentant soviétique soutient, lorsqu'il s'agit d'Israël, que ce ne sont pas les lois généralement applicables qui peuvent s'appliquer. Il parle de la présence de forces israéliennes dans certains territoires relevant, aujourd'hui, de notre autorité sans parler, cependant, de la manière dont les forces israéliennes sont parvenues dans ces territoires au cours d'une guerre qui a été poursuivie par les Etats arabes contre Israël depuis 1948, guerre de défense pour Israël, guerre que les représentants soviétiques qualifiaient en 1948 de guerre arabe d'agression contre Israël. Je me demande si l'excuse qu'invoque le représentant de l'Union soviétique pour la guerre de terreur dirigée par les gouvernements arabes contre des civils israéliens aurait été admise, dans le cas de son propre pays et de la présence des forces militaires soviétiques en Allemagne après la seconde guerre mondiale, pour justifier le mouvement allemand de ce qu'on appelait les "loups-garous", qui combattaient et agissaient à l'époque selon des méthodes analogues à celles employées aujourd'hui par les terroristes arabes contre Israël ?

122. Pour ce qui est de la question de la paix au Moyen-Orient, je voudrais souligner ce que j'ai indiqué, à savoir que, si l'Union soviétique avait souhaité voir s'achever la guerre que les Arabes mènent contre Israël depuis 1948 et avait favorisé la conclusion d'accords de paix entre Israël et les Etats arabes, comme le demande la résolution du 22 novembre 1967, l'Union soviétique n'aurait pas déclaré son appui à l'un des principaux facteurs qui compromettent aujourd'hui la réalisation de cet objectif. Ce facteur est la guerre de terreur menée par les Arabes contre Israël, guerre dont l'objectif proclamé est non pas de réaliser la paix, mais de détruire Israël et d'anéantir son peuple.

123. En citant un communiqué de M. Sullivan, le représentant de la Jordanie a omis deux simples mots qui, je crois, s'y trouvaient, à savoir : j'ai "entendu dire". M. Sullivan a "entendu dire" par les autorités jordaniennes ce qu'il a communiqué; il s'agit des mêmes autorités qui ont prétendu qu'Israël a agi le 15 mars contre des civils en même temps que des organisations terroristes elles-mêmes annonçaient que leurs bases avaient été atteintes et que leurs partisans avaient été touchés. M. Sullivan a "entendu dire" par les autorités jordaniennes. Nous, nous avons entendu autre chose.

124. Le **PRESIDENT** (*traduit du russe*) : Je donne la parole au représentant de la Jordanie.

125. M. **EL-FARRA** (Jordanie) [*traduit de l'anglais*] : Si M. Tekoah ne veut pas accepter la teneur de l'article du témoin oculaire du *New York Times*, ni la teneur de la dépêche de M. Sullivan — je n'ai pas la bande magnétique de cette communication; il est difficile de l'obtenir maintenant —, puis-je renvoyer le Conseil aux paroles d'Israël même et voir ainsi dans quelle mesure cette campagne de mensonges continue ? Que disaient les Israéliens avant et après l'attaque de ces centres civils ? Je vais citer de nouveau la déclaration des Israéliens dans le *New York Times* d'aujourd'hui, 27 mars 1969 :

"Les avions à réaction israéliens ont franchi aujourd'hui la ligne de cessez-le-feu dans ce qui devient maintenant une opération de routine militaire pour attaquer ce qui était décrit ici" — décrit par qui ? par les autorités israéliennes — "comme ce que l'on soupçonnait être des bases de partisans arabes en Jordanie."

Un simple soupçon justifie-t-il une campagne de meurtres, un acte de génocide ? On soupçonnait la présence de partisans ! En supposant que même cette déclaration soit acceptée — non pas l'article du *New York Times*, non pas le communiqué radiodiffusé, mais bien la déclaration israélienne —, suffit-il d'éprouver un soupçon pour envoyer des avions assassiner, tuer et détruire ?

126. M. **MALIK** (Union des Républiques socialistes soviétiques) [*traduit du russe*] : Permettez-moi, Monsieur le Président, de donner un bref renseignement en réponse à une question posée par le représentant d'Israël. Il a demandé comment les troupes israéliennes s'étaient trouvées en territoire arabe. Ma réponse est claire : c'est le résultat de l'agression israélienne de juin 1967. J'ajoute que les problèmes seront résolus d'autant plus vite que ces troupes s'en iront plus vite. Plus vite Israël déclarera officiellement devant le monde entier qu'il reconnaît la résolution 242 (1967) du Conseil de sécurité et qu'il est prêt à mettre en oeuvre toutes ses dispositions, plus vite le problème du Moyen-Orient sera résolu pacifiquement par la voie de la politique. La question est tout à fait claire.

127. Il est d'ailleurs grand temps que le représentant d'Israël cesse de calomnier l'Union soviétique. L'Union soviétique, qui regroupe plus de 100 nationalités qui vivent dans l'amitié et la fraternité au sein d'un même Etat, a donné le meilleur exemple d'unité d'un pays multinational que l'on puisse trouver en ce milieu du XXème siècle; nous en sommes fiers. Nous estimons que c'est l'une des plus

importantes réalisations, l'une des conquêtes primordiales de la grande révolution socialiste d'Octobre dans notre pays qui a fait de notre patrie une famille authentiquement fraternelle se composant de plus de 100 nationalités.

128. Et vous calomniez l'Union soviétique, vous dites que nous sommes favorables à l'anéantissement d'un Etat, à l'anéantissement d'Israël. C'est là une calomnie, une calomnie qui est, de surcroît, infâme et de mauvais goût. Il est temps d'ailleurs que cette calomnie cesse, surtout dans cette enceinte, parce qu'il s'agit d'une calomnie inventée de toutes pièces par des gens qui n'ont rien à dire. C'est pourquoi ces gens-là choisissent la voie de la calomnie cependant que la voie du règlement pacifique est très claire. L'Union soviétique en a parlé à plusieurs reprises. Elle aspire sincèrement à ce règlement, de concert avec tous ceux qui souhaitent qu'intervienne au plus vite un règlement politique au Moyen-Orient, qu'il n'y ait pas de recours à la force, que la propagande n'impose aucune théorie. Il ne s'agit pas d'imposer une théorie mais de régler de façon pacifique ce problème très dangereux qui constitue un foyer redoutable de tension internationale. Or, jusqu'à présent, le monde n'a toujours pas entendu de la part d'Israël de paroles nettes et précises ni au sujet de la résolution, ni au sujet de son accord pour la mettre en oeuvre, ni au sujet de son accord pour participer de façon sincère et sérieuse aux efforts entrepris à l'heure actuelle, notamment par les quatre grandes puissances, membres permanents du Conseil de sécurité, pour régler cette importante affaire.

129. Le PRESIDENT (*traduit du russe*) : Je donne la parole au représentant d'Israël.

130. M. TEKOAÏ (Israël) [*traduit de l'anglais*] : Je suis tout à fait d'accord avec le représentant de l'Union soviétique pour dire que la calomnie et les propos injurieux ne nous permettront pas d'avancer dans la direction constructive qui doit être la nôtre à l'étape actuelle de notre recherche de la paix. Je n'ai pas dit que l'Union soviétique soutenait qu'il faut détruire l'Etat d'Israël. Nous n'avons jamais pensé qu'un Etat Membre de l'Organisation des Nations Unies, membre permanent du Conseil de sécurité, l'un des Etats qui ont été parmi les premiers à reconnaître l'indépendance d'Israël, pourrait nourrir de telles idées. Ce que j'ai dit, cependant, c'est qu'aujourd'hui, une fois de plus, le représentant de l'Union soviétique a donné un appui sans réserve à la guerre de terreur menée par les Arabes. C'est cette guerre de terreur que poursuivent les Arabes avec pour mot d'ordre la destruction d'Israël et l'anéantissement de son peuple. En conséquence, l'appui fourni par l'Union soviétique à cette guerre de terreur est sinistre, menaçant, et ne peut pas représenter une contribution

constructive aux efforts déployés aujourd'hui pour arriver à une solution pacifique en établissant une paix juste et durable au Moyen-Orient.

131. M. MALIK (Union des Républiques socialistes soviétiques) [*traduit du russe*] : Je vous prie de m'excuser, Monsieur le Président, si je prends encore une fois votre temps en faisant une nouvelle intervention. J'aimerais me reporter à une déclaration soviétique officielle. Tout récemment, j'ai eu l'honneur de vous adresser, Monsieur le Président, une lettre par laquelle je vous transmettais un communiqué de l'agence Tass où il était dit :

"En ce qui concerne les déclarations des hommes politiques de Tel-Aviv à propos des "représailles massives", ils ne devraient pas oublier que la lutte des peuples contre les envahisseurs et les occupants est fondée et légitime du point de vue du droit international. Plus les troupes israéliennes resteront sur les territoires arabes occupés, plus la lutte de libération des Arabes prendra de la force et de l'ampleur. Il ne faudrait pas que cela soit oublié des hommes politiques bornés qui s'orientent vers une guerre prolongée tout en se déclarant prêts à négocier." [S/90732.]

132. Telle est la vérité, telle est la logique des choses et telles sont les normes du droit international. Aucune norme du droit international ne peut justifier l'occupation des territoires arabes.

133. Dans ce même communiqué, il est dit à propos de la position de l'Union soviétique :

"L'Union soviétique se prononce catégoriquement en faveur d'un règlement politique pacifique immédiat au Proche-Orient, conformément à la résolution du Conseil de sécurité datée du 22 novembre 1967. Les Etats et les peuples du Proche-Orient doivent enfin avoir la possibilité de vivre dans des conditions de paix juste et durable, libres de la contrainte et de l'arbitraire des forces d'agression." [Ibid.]

Cela s'applique aux peuples de tous les Etats du Moyen-Orient, à Israël comme aux Etats arabes.

134. Le PRESIDENT (*traduit du russe*) : Je n'ai plus d'orateur inscrit sur la liste. Je propose donc de lever la séance de ce soir. Après consultation avec les membres du Conseil et avec leur accord, je propose de convoquer la prochaine séance pour demain matin à 10 h 30.

La séance est levée à 18 h 35.

2 Ibid., p. 128.

HOW TO OBTAIN UNITED NATIONS PUBLICATIONS

United Nations publications may be obtained from bookstores and distributors throughout the world. Consult your bookstore or write to: United Nations, Sales Section, New York or Geneva.

COMMENT SE PROCURER LES PUBLICATIONS DES NATIONS UNIES

Les publications des Nations Unies sont en vente dans les librairies et les agences dépositaires du monde entier. Informez-vous auprès de votre librairie ou adressez-vous à: Nations Unies, Section des ventes, New York ou Genève.

КАК ПОЛУЧИТЬ ИЗДАНИЯ ОРГАНИЗАЦИИ ОБЪЕДИНЕННЫХ НАЦИЙ

Издания Организации Объединенных Наций можно купить в книжных магазинах и агентствах во всех районах мира. Приводите справки об изданиях в вашем книжном магазине или пишите по адресу: Организация Объединенных Наций, Секция по продаже изданий, Нью-Йорк или Женева.

COMO CONSEGUIR PUBLICACIONES DE LAS NACIONES UNIDAS

Las publicaciones de las Naciones Unidas están en venta en librerías y casas distribuidoras en todas partes del mundo. Consulte a su librero o diríjase a: Naciones Unidas, Sección de Ventas, Nueva York o Ginebra.
